



Le 20 septembre 2010

Madame Renée Poliquin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Service des communications et des ressources documentaires
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable bureau 2.10
Québec, Québec
G1R 6A6

Objet : Dépôt de documents
Audiences du BAPE
Dossier Elkem Métal Canada inc. - restauration de la berge du lac Saint-Louis
bordant le site de son ancienne usine de ferromanganèse située sur le territoire
de la Ville de Beauharnois

Madame,

La présente fait suite à la demande de monsieur Qussaï Samak, adressée à Ville de Beauharnois, visant le dépôt des documents pertinents à l'entente survenue entre Carrière Sud-Ouest inc. et Ville de Beauharnois autorisant Carrière Sud-Ouest à utiliser l'ancienne carrière d'Elkem aujourd'hui propriété de la Ville de Beauharnois.

Documents déposés :

Résolution du conseil municipal 2003-010
Cartographie du site de l'ancienne carrière d'Elkem, maintenant propriété de Ville de Beauharnois.

Espérant le tout utile, nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Manon Fortier
Greffière

RP/MF/hb



Extrait du livre des délibérations de la première séance du Conseil municipal tenue en 2003, janvier le 21, à la salle des délibérations du Conseil municipal de la Mairie de Beauharnois sise au 660, rue Ellice, conformément aux dispositions de la Loi sur les Cités et Villes, à laquelle sont présents, les membres du conseil, Mario Tanguay, Daniel Gervais, Sylvie Guérin, Jean Venne, Alain Groulx sous la présidence de son honneur le maire Daniel Charlebois, formant QUORUM.

Est absent: Monsieur le conseiller Bernard Legault.

À cette séance, Monsieur Jean Beaulieu agit à titre de greffier.



numéro 2003-010 Entente - Offre de Carrière Sud-Ouest inc. pour l'enlèvement de résidus miniers de la carrière du Secteur Melocheville

Attendu que la Ville de Beauharnois "Secteur Melocheville" possède une carrière pour l'avoir acquise de la compagnie Elkem Métal Canada inc. en 1992;

Attendu que dans cette carrière, il y a des résidus miniers ayant appartenu par le passé à la compagnie Elkem Métal Canada inc. et que ces résidus sont considérés comme du matériel abandonné et appartenant maintenant au Gouvernement du Canada;

Attendu que la compagnie Carrière Sud-Ouest inc. a maintenant acquis les droits miniers de ces résidus;

Attendu que Carrière Sud-Ouest inc. versera à la Ville de Beauharnois un montant de 0.29\$ la tonne métrique;

Attendu que la Ville de Beauharnois, par ces redevances, donne l'accès au site à Carrière Sud-Ouest inc. pour les opérations nécessaires à l'enlèvement de ces résidus ainsi qu'à son entreposage;

Il est proposé par Monsieur Alain Groulx

Appuyé par Monsieur Jean Venne

Il est résolu:



numéro 2003-010 Entente - Offre de Carrière Sud-Ouest inc. pour l'enlèvement de résidus miniers de la carrière du Secteur Melocheville (suite)

- De conclure une entente avec la compagnie Carrière Sud-Ouest inc., 10, chemin de la Voie Maritime, Melocheville (Québec) J0S 1J0, pour l'enlèvement des résidus miniers de la carrière du secteur Melocheville au coût de 0.29\$ la tonne métrique.
- Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer la présente entente.

Adoptée unanimement.

Date: 16 / 09 / 2010



Greffier de la ville

LOCALISATION DU SITE DE L'ANCIENNE CARRIÈRE D'ELKEM MAINTENANT PROPRIÉTÉ DE VILLE DE BEAUHARNOIS

